

POLITIQUE DE GRATUITÉ 3^E ENFANT ET PLUS –RÉVISÉE

Critères d'éligibilité :

- Trois enfants et plus de la même famille, inscrits à une activité de même nature.
- Les enfants doivent habiter à la même adresse et être résidents de Mont-Saint-Hilaire.
- Ayant une carte Citoyen valide pour chaque personne de la famille
- La gratuité s'obtiendra lors de l'inscription du 3^e enfant et plus sur l'activité la moins onéreuse;
- Seules les activités de Loisir organisées par la Ville nécessitant une inscription, sont admissibles;
- La Ville réclamera le montant accordé si les enfants n'ont pas participé à l'activité, les parents doivent aviser le Service du loisir et de la culture **avant le début des activités** de l'absence ou tout changement en lien avec l'inscription de leur enfant.